

Délibération n°57/24092024**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE L'ISERE****COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : D. METZGER (pouvoir à V. CAZAUX), M. SIBILLE (pouvoir à J.BRAISAZ)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : M.FOUILLE

Convocation du 12 septembre 2024

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Madame le Maire, Cécile CURTET, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la création en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants de la fonction de « correspondant défense ». Madame le Maire précise que le « correspondant défense » a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense étant essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense, à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé

Pour exercer ses fonctions, le correspondant bénéficie d'une information régulière. Il est en outre l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

La mission qui lui incombe s'articule autour de quatre axes principaux :

- informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire ;
- promouvoir les métiers de la défense ;
- sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou de commémorations ;
- organiser des visites de sites militaires, des conférences, débats...

Pour représenter la commune dans cette mission, Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal la candidature de Monsieur BALME David pour la fonction de correspondant défense.

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret, sa dérogé. Il est proposé au conseil municipal de voter à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur David BALME comme correspondant Défense

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,

Cécile CURTET

Le 24 septembre 2024



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, R. CONTARD, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD, D. METZGER, M. SIBILLE,
- Contre :
- Abstention :